



Agriculteurs français et
développement international

Rapport d'Orientation

Afdi 2035

Les trajectoires du changement



Sommaire

Introduction	4
1. Des contextes en mutation	5
2. Vision, missions et valeurs	8
3. L’approche partenariale au cœur de l’action d’Afdi	10
3.1. L’approche partenariale, collaboration et coordination d’égal à égal	10
3.2. Le professionnalisme de l’approche pair à pair	10
3.3. Une dynamique géographique intégrée et cohérente	11
4. S’engager stratégiquement avec les OP	13
4.1. Changements climatiques et agroécologie	13
4.2. Services et passerelles économiques.....	14
4.3. Foncier et ressources naturelles	14
4.4. Influence des politiques publiques	15
4.5. Investissement dans les jeunesses rurales	15
4.6. Promotion des égalités de Genre	15
4.7. Numérique et innovations	16
4.8. Développement organisationnel	17
5. Favoriser l’engagement des acteurs de l’agriculture et du développement	18
5.1. La mobilisation structurée des OPA françaises.....	18
5.2. L’Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)	18
5.3. Communication, Plaidoyer et Influence	19
6. Transformer durablement le réseau Afdi	22
6.1. Faire réseau : construire une dynamique collective au service des organisations agricoles du Nord et du Sud engagées en faveur des agricultures familiales	22
6.2. Renforcer l’ancrage territorial d’Afdi dans une démarche progressive du changement	22
6.3. Consolider les missions essentielles de l’organisation dans les régions.....	23
6.4. La mutualisation des moyens au sein du réseau	23
6.5. Consolider la dynamique du réseau dans une démarche qualité	23
6.6. La stratégie de l’OP, fil rouge du professionnalisme de l’approche pair à pair	24
Conclusion	26

Introduction

En 2025, Agriculteurs français et développement international (Afdi) célèbre son cinquantième anniversaire. Depuis la mobilisation des paysans français pour répondre à la crise alimentaire au Sahel dans les années 1970, qui a été à l'origine de sa création, Afdi a fait de l'engagement auprès des organisations paysannes, représentant des millions d'agriculteurs familiaux, sa mission principale, en faisant évoluer progressivement ses ambitions, ses dispositifs et ses méthodes de travail. Afdi entre maintenant dans un nouveau cycle stratégique, à la suite d'une décennie 2015-2025 dont les orientations avaient affirmé « Les ambitions d'un réseau ».

Ce cycle s'amorce dans des contextes externe et interne en forte évolution, qui imposent à l'association d'affiner des axes d'intervention pour assurer la continuité de stratégies opérationnelles de collaboration avec les organisations paysannes du Sud. Ils appellent également à poser les jalons de changements structurels pour assurer la pérennité et la performance de l'organisation au service de ses missions.

Aussi, ce Rapport d'Orientation 2035, intitulé « **Les trajectoires du changement** », décrypte les évolutions de contextes, réaffirme les missions historiques d'Afdi, propose un corpus de domaines stratégiques guidant les travaux de l'association tant dans la collaboration avec les organisations paysannes que dans ses actions en France, et considère les éléments de changement pour une évolution agile du réseau Afdi.

Il est le fruit d'une réflexion collective de près d'un an, organisée par un Comité de pilotage¹ et accompagnée méthodologiquement par le cabinet Improve. Cette réflexion s'est inscrite dans un processus participatif de consultation et de participation du réseau Afdi et de ses parties prenantes (organisations paysannes, organisations professionnelles agricoles françaises, institutions, ONG etc.).

Nous remercions chacun pour sa participation et son engagement à faire évoluer notre association et lui offrir un avenir durable !

¹ Membres du Comité de pilotage Stratégie : Sophie Fonquernie, Présidente Afdi Nationale - Afdi Bourgogne Franche Comté, Marietta Mérieau, Présidente Afdi Pays de la Loire, Evelyne Guilhem, Présidente Afdi Occitanie, Jean-Marc Lemaire, Président Afdi Centre-Val de Loire, Dominique Haegelen, Président Afdi Grand Est, Alexandra Moles, Animatrice Afdi Nouvelle Aquitaine, Aimeric Ferlay, animateur Afdi Bourgogne Franche Comté, Kamilou Seibou Ouake, Coordonnateur cellule Afdi Bénin-Togo, Samuel Diéval, Directeur. Le Comité de pilotage a été présidé par Alain Herbinet, Secrétaire Général Afdi Nationale.

1. Des contextes en mutation

Les contextes dans lesquels Afdi inscrit son action, tant en France que dans les pays partenaires, connaissent des évolutions marquées et rapides, avec des incidences directes en ce qui concerne le périmètre de l'action de l'association (pays où il n'est plus possible de travailler, par exemple), et ses perspectives d'évolution à moyen et long terme.

À mi-parcours des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Rapport des Nations Unies sur les objectifs de développement durable 2023 indique que « *plus de 50% des cibles accusent des retards importants ou sont en stagnation ; pour 30%, la situation régresse* ». Cette trajectoire est le résultat d'un enchaînement de crises systémiques : chocs pandémiques, tensions géopolitiques, dégradation accélérée des écosystèmes du fait notamment du changement climatique, hausse des inégalités et vulnérabilités macroéconomiques accrues.

Après avoir fortement augmenté de 2019 à 2021, la faim dans le monde s'est maintenue à peu près au même niveau pendant trois années consécutives, et touchait encore 9,1% de la population en 2023 (contre 7,5% en 2019), soit environ 750 millions de personnes, 152 millions de personnes de plus qu'en 2019 (FAO, 2024). En Afrique, la faim continue d'augmenter, avec une prévalence de plus de 20%.

Dans l'ensemble du monde, sauf l'Amérique du Nord et l'Europe, la prévalence de l'insécurité alimentaire est systématiquement plus élevée dans les zones rurales, et elle touche davantage les femmes que les hommes (FAO, 2024). Pourtant actrices principales des systèmes alimentaires - elles représentent près de la moitié de la main-d'œuvre agricole - sont confrontées à des limitations d'accès à la terre, au financement et à la participation dans la prise de décisions (FRM 2024).

L'Afrique est composée de la plus forte population de jeunes dans le monde ; celle-ci augmente rapidement et devrait doubler pour atteindre plus de 830 millions de personnes d'ici 2050. Cette situation est porteuse d'un grand potentiel, mais aussi de défis, 72 millions de jeunes n'ayant pas d'emploi, d'éducation ou de formation, et deux tiers d'entre eux sont des jeunes femmes.

« *Les pays en développement paient le prix fort de notre incapacité collective à investir dans les ODD* » (António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies). L'Aide Publique au Développement (APD), bien qu'au cœur des engagements multilatéraux depuis plusieurs décennies, demeure largement inférieure à l'objectif fixé de 0,7% du revenu national brut des pays donateurs. Elle est aujourd'hui confrontée à des coupes budgétaires, à des reconfigurations voire à des démantèlements, dans un contexte mondial marqué par la dégradation du multilatéralisme, l'abandon des principales ambitions climatiques, et la remise en cause des principes et des droits universels qui ont fondé l'architecture du développement international depuis 80 ans.

Les agricultures familiales demeurent des contributrices fondamentales au développement économique et social, à la protection de l'environnement, et à la résilience des territoires ruraux. Dans le monde, 600 millions d'exploitations familiales emploient 30% de la population mondiale et produisent plus de 80% des denrées alimentaires en valeur (FAO). Les agriculteurs jouent un rôle central en tant que gardiens de la biodiversité, des paysages et du patrimoine culturel.

Malgré les progrès significatifs réalisés, l'agriculture familiale reste confrontée à des défis persistants. La crise écologique et climatique est plus que jamais prégnante et s'exprime par la dégradation des terres et des ressources (entre 20 et 40% des terres de la planète sont dégradées, à des degrés divers²),

² Global Land Outlook 2022 – Convention des Nations Unies sur la désertification, 2022.

et par des phénomènes climatiques extrêmes qui touchent plus particulièrement les pays du Sud et les communautés rurales les plus pauvres. En Afrique subsaharienne, elle exacerbe les faiblesses structurelles du secteur agricole, qui souffre d'un déficit de politiques publiques et d'investissements, et du maintien de conflits politiques et sécuritaires qui enclavent les zones rurales.

Des efforts coordonnés et intensifiés sont indispensables, en ce qui concerne l'accès aux marchés et la création d'emplois et de revenus en particulier pour les jeunes, l'adaptation aux effets du changement climatique, le développement inclusif garant de la cohésion sociale et territoriale, le renforcement des politiques publiques, et la remobilisation des agendas du financement de la communauté internationale.

En France, le secteur agricole connaît des transformations importantes, avec une baisse continue du nombre d'exploitations (390 000 en 2020, soit 100 000 de moins qu'en 2010, *INSEE 2024*), l'évolution des modes de consommation et des attentes sociétales notamment en ce qui concerne l'environnement, ainsi que des bouleversements dans les engagements professionnels, en particulier en ce qui concerne les jeunes.

Le réseau Afdi est lui-même confronté à des enjeux importants parmi lesquels un vieillissement de sa base adhérente et bénévole, des problématiques dans la mobilisation de nouveaux membres et dans l'entretien d'un lien étroit avec les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) françaises, l'évolution des dynamiques partenariales avec les Organisations Paysannes (OP), des difficultés financières...

Dans son positionnement historique, Afdi entend participer à la construction d'un modèle agricole international socialement responsable, respectant les conditions de vie des agriculteurs familiaux. Cela justifie les choix stratégiques du réseau Afdi :

- En matière d'information du monde agricole et rural français, sur les dynamiques politiques, économiques, sociales, démographiques... des pays du Sud, pour l'inscrire dans une démarche de partage de connaissances, de réflexion sur les évolutions, enjeux et interconnexions des agricultures, et de recherche d'intérêts partagés ;
- Dans son rôle de « passerelle politique », qui implique un travail croisé d'information, de mise en relation et de construction de positions collectives et d'alliances entre les organisations professionnelles agricoles françaises et celles des pays en développement.

Positionnée au carrefour des mondes agricoles internationaux, Afdi s'inscrit dans la continuité de ces options stratégiques et s'engage dans une trajectoire de changement pour contribuer plus fortement à répondre aux enjeux et aux défis des agricultures familiales et stimuler les dynamiques de solidarité et de partenariat entre les sociétés civiles du Nord et du Sud.



2. Vision, missions et valeurs

Afdi soutient stratégiquement les agricultures familiales des pays du Sud, afin de permettre aux agriculteurs de vivre dignement et de répondre aux enjeux mondiaux de la souveraineté et de la sécurité alimentaire.

En tant qu'organisation de solidarité internationale issue de la profession agricole³, **Afdi agit pour un monde paysan qui nourrit et préserve.**

Réseau ancré dans le territoire français, Afdi réaffirme trois missions complémentaires et indissociables :

- **S'engager en faveur des agricultures familiales ;**
- **Soutenir les initiatives des organisations paysannes partenaires des pays du Sud ;**
- **Sensibiliser et impliquer les (futurs) professionnels du monde agricole à la solidarité et au partenariat international.**

Afdi recherche des impacts transformateurs pour les agricultures familiales, afin que celles-ci **soient vectrices de durabilité économique et environnementale des systèmes alimentaires territoriaux, en facilitant la stabilisation et la résilience des territoires, le développement économique, la transition agroécologique et la cohésion sociale.**

En travaillant exclusivement avec des organisations créées et gérées par des paysans, et en mobilisant les acteurs français de l'agriculture et du développement international, Afdi favorise **des stratégies d'alliance et de partenariat qui contribuent à l'influence positive en faveur de politiques inclusives et durables.**

Les missions d'Afdi s'appuient sur des valeurs fondamentales :

- **La citoyenneté** : au regard de son rôle en matière de gestion des ressources alimentaires et naturelles, l'agriculture tient une place importante et particulière au sein de la société. Afdi contribue à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux de l'agriculture ;
- **La solidarité** : l'action d'Afdi est construite autour du partage d'expériences, de moyens et de valeurs entre les paysans (agriculteurs, cadres, techniciens) ;
- **La réciprocité** : en basant son action sur les échanges professionnels entre pairs, et sur des enjeux d'intérêt commun comme le changement climatique ou le renouvellement des générations en agriculture.

Ces fondamentaux orientent la stratégie renouvelée d'Afdi, organisée autour de trois blocs :

- 1. S'engager stratégiquement avec les OP ;**
- 2. Favoriser l'engagement des acteurs de l'agriculture et du développement ;**
- 3. Transformer durablement le réseau Afdi.**

³ Afdi est une association de solidarité internationale composée de sept Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) françaises (FNSEA, Jeunes Agriculteurs, Chambres d'Agriculture France, CNMCCA, FNSafer, CER France, FNCuma), onze Afdi régionales et deux associations (Agropole, UNMFREO).



3. L'approche partenariale au cœur de l'action d'Afdi

Les agriculteurs familiaux et leurs organisations paysannes (OP), à différentes échelles, sont essentiels pour rendre les systèmes agroalimentaires plus inclusifs, plus durables, plus résilients et plus efficaces. **Les OP figurent au cœur des stratégies et approches d'Afdi, en tant que principal levier du développement.**

Les OP jouent un rôle central :

- En amont de la production agricole notamment par le conseil et la formation, la production d'intrants...
- Dans l'organisation des filières et des marchés y compris le dialogue et la concertation avec les autres acteurs des chaînes de valeur ;
- Dans la gestion durable des ressources naturelles (terres, eaux, forêts, pâturages, etc.), dans la diffusion d'innovations favorisant la durabilité ;
- Dans la résilience des systèmes alimentaires y compris ceux en situation de crise ou de conflit, et la dynamique économique et sociale des territoires, favorisant l'inclusion en particulier des femmes et des jeunes ;
- Dans le dialogue de politiques publiques agricoles, alimentaires, environnementales, commerciales, territoriales.

3.1. L'approche partenariale, collaboration et coordination d'égal à égal

Afdi promeut une approche partenariale, qui vise à atteindre des buts communs en misant sur la complémentarité des compétences et des approches de différentes organisations. Cette relation se base sur l'écoute, le consensus, la confiance et le respect mutuel. La réciprocité en est une valeur importante : elle implique l'échange et le partage d'opinions et d'expériences sur des questions revêtant des interrogations et des enjeux communs, comme l'attractivité du métier pour les jeunes, l'adaptation au changement climatique, la participation des femmes... Elle se consolide autour de valeurs partagées grâce à des échanges réguliers, à la transparence et à la mise en place de règles claires concernant les engagements et les responsabilités de chacune des parties. L'approche partenariale portée par Afdi s'inscrit particulièrement dans le respect de la vision stratégique des OP et le soutien technique et financier de leurs initiatives économiques, politiques, institutionnelles, organisationnelles.

3.2. Le professionnalisme de l'approche pair à pair

La dynamique partenariale d'Afdi repose sur une approche fondée sur les échanges de pairs à pairs, privilégiant le dialogue entre agriculteurs, techniciens et élus. Ce choix historique distingue l'association dans le paysage des acteurs du développement et de la solidarité internationale. Cette démarche favorise un partage d'expérience et permet une relation directe d'organisations professionnelles à organisations professionnelles, que ce soit au sein de partenariats économiques, dans des contributions aux politiques agricoles, pour le développement des services des OP à leurs membres, ou à propos de questions touchant l'organisation professionnelle.

En tant qu'organisation issue de la profession agricole, Afdi améliore la performance et l'efficacité opérationnelle de ses actions, en ayant les capacités de mobiliser les ressources et compétences professionnelles au sein du monde agricole français pour contribuer aux initiatives des OP. Il s'agit

d’appréhender finement les évolutions des contextes et des stratégies des organisations paysannes, et de proposer une offre de compétences professionnelles, élues et salariées, actives, à l’échelle du réseau national (au sein des Afdi, au sein des OPA et d’autres acteurs pertinents de l’écosystème Afdi...), en adéquation avec les enjeux et les perspectives des OP partenaires.

3.3. Une dynamique géographique intégrée et cohérente

La stratégie d'Afdi s'inscrit dans une dynamique géographique, du niveau local aux niveaux national et sous-régional. Cette approche intégrée positionne les OP comme acteurs centraux du développement rural dans leurs pays, ainsi que dans les enjeux agricoles globaux. Les bureaux pays d'Afdi, en agissant comme points de liaison, permettent une collaboration de proximité et une meilleure appréhension par Afdi des enjeux politiques et institutionnels. Au niveau local, les partenariats concernent principalement la consolidation des services des OP à leurs membres et les questions de gouvernance notamment l'inclusion des femmes et des jeunes. Au niveau national, ils ciblent le dialogue multi-acteurs et les contributions des OP aux politiques publiques. Au niveau sous-régional, Afdi noue des partenariats avec les réseaux d'OP (ROPPA, PROPAC, SACAU...)⁴ pour des stratégies communes dans le contexte des politiques agricoles des espaces économiques et des enjeux régionaux (changement climatique, emploi des jeunes...). Enfin, Afdi facilite les échanges entre OP africaines et européennes sur les sujets qui mobilisent les organisations agricoles (foncier, filières, installation... dans le cadre du Sommet International des Jeunes Agriculteurs (SIJA), par exemple).

Si Afdi s’engage dans des partenariats sur le long terme, qui permettent de stabiliser et consolider des initiatives, elle n’a pas pour vocation à maintenir des situations de relations qui perdurent.

Dans ce contexte, et afin de faciliter les dynamiques des OP et de mobiliser des groupes et des compétences nouvelles dans les territoires français :

- **Afdi améliore ses méthodes, notamment au niveau des bureaux pays : veille sur les contextes pays et appréhension des évolutions, mobilisation d’expertises locales - internes ou pas aux OP, adaptation des outils de suivi des partenariats et des politiques nationales...**
- **Pour tous les partenariats, les choix stratégiques font l’objet d’une analyse fine, d’une concertation et d’un arbitrage au sein des instances nationales du réseau Afdi (groupes pays, comité projet, conseil d’administration).**

⁴ ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l’Afrique de l’Ouest ; PROPAC : Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d’Afrique Centrale ; SACAU : The Southern African Confederation of Agricultural Unions.



4. S'engager stratégiquement avec les OP

Les évolutions des contextes agricoles et des stratégies des OP - un impact plus fort recherché sur les transitions écologiques et les changements climatiques, des enjeux plus marqués sur les services économiques, la montée en puissance de groupes d'agricultrices, l'importance des revendications de la jeunesse... - imposent à Afdi une identification fine des axes stratégiques à mobiliser, pour collaborer au mieux avec les OP, tout en conservant l'essence de l'approche holistique d'Afdi de renforcement des organisations et en assurant sa continuité.

Afdi structure son engagement auprès des OP autour de huit domaines stratégiques, souvent interdépendants. Il s'agit de :

- Enrichir les échanges de pair à pair entre OP et OPA pour une agriculture qui nourrit économiquement et au sens premier du mot les productrices et producteurs ;
- Préserver les intérêts des paysans et du métier d'agriculteur, notamment pour les femmes et les jeunes, les ressources naturelles et la vie rurale.

4.1. Changements climatiques et agroécologie

En partenariat avec les OP, Afdi œuvre à la formalisation et à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation pour la résilience et la durabilité des agricultures familiales.

Dans un contexte climatique évolutif, il est essentiel de favoriser la transition agroécologique des exploitations familiales pour la durabilité des systèmes alimentaires territoriaux.

Les actions d'Afdi sont structurées par la stratégie Climat de l'association adoptée en 2023⁵, dont la **finalité est de renforcer les OP dans l'adaptation et l'atténuation du changement climatique pour une meilleure résilience des exploitations agricoles familiales.**

Elles s'inscrivent dans un panel d'actions incluant :

- Le renforcement de la résilience et de l'adaptation des OP, y compris par le pilotage d'approches innovantes pour l'agroécologie : recherche action paysanne, mesure des effets économiques et sociaux de l'agroécologie, en collaboration avec les recherches agricoles nationales et internationales dont le CIRAD⁶ ;
- Le plaidoyer pour une meilleure prise en compte de l'agriculture familiale dans les politiques climat des Etats et des bailleurs ;
- L'inclusion des femmes et des jeunes dans les activités climat ;
- L'atténuation de l'empreinte carbone du réseau Afdi.

⁵ Afdi, Changement climatique et agriculture familiale, document stratégique 2022-2027.

⁶ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

4.2. Services et passerelles économiques

Cap stratégique de son rapport d'orientation 2015-2025, des « passerelles économiques » se sont construites entre organisations professionnelles agricoles françaises et africaines, avec des valeurs mutualistes, coopératives et solidaires, et en recherchant la génération de résultats économiques viables et durables pour les membres des OP.

Afdi renforce ses initiatives dans la sphère économique, en maintenant et élargissant le concept de « passerelles économiques » à des fonctions comme le mécénat et les démarches renforçant la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) du secteur agro-alimentaire français vis-à-vis des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture.

A l'image du Centre de Gestion des OP (CGOP) établi au Burkina Faso par la Confédération Paysanne du Faso (CPF), en collaboration avec Afdi et le CER France, Afdi et les OP testent et développent des outils pour renforcer la crédibilité économique des OP et faciliter leur accès aux financements et aux marchés, par l'élaboration de plans d'affaires, la réalisation de projections économiques, l'établissement de partenariats économiques...

Ce domaine stratégique vise in fine la création de revenus pour les agriculteurs familiaux, par le renforcement de la performance des services économiques des OP au bénéfice de leurs membres, et la consolidation de positions commerciales.

4.3. Foncier et ressources naturelles

Les questions foncières revêtent une dimension stratégique pour les agriculteurs familiaux, de même que leur accès aux ressources en eau, en énergie...

Doté depuis 2024 d'une feuille de route stratégique sur le foncier⁷, construite en collaboration avec la FNSafer, le réseau Afdi s'engage auprès des OP pour contribuer **à la sécurisation des droits fonciers des agriculteurs et éleveurs familiaux et leur accès aux ressources, et à la protection et à la gestion durable de la biodiversité, des ressources naturelles et des paysages agricoles de leurs territoires.**

A moyen terme, il s'agit de favoriser des initiatives visant à :

- La reconnaissance des OP en tant qu'acteurs reconnus de la régulation des transactions foncières, notamment à travers l'information et la formation de leurs membres, et la participation active des OP aux concertations pluri-acteurs sur le foncier et les ressources naturelles ;
- Garantir, par l'inclusion des femmes, des jeunes et des éleveurs transhumants, la bonne gouvernance des ressources naturelles ;
- Explorer le potentiel des projets de PSE (Paiements pour Services Environnementaux) et/ou de marché du carbone, en prenant en compte la sécurisation des droits (fonciers) des producteurs ;
- Améliorer la connaissance du réseau Afdi des contextes au Sud de gouvernance des ressources naturelles et de la biodiversité, et renforcer la mobilisation des expertises Nord et Sud spécifiques à ces sujets.

⁷ Afdi, Faciliter et sécuriser l'accès à la terre agricole, document stratégique 2024-2027.

4.4. Influence des politiques publiques

Afdi considère que les agriculteurs, à travers leurs organisations, jouent un rôle déterminant dans l'inflexion des politiques vers des agricultures plus durables et inclusives.

Pour renforcer la légitimité et l'implication des OP dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques durables et cogérées, Afdi actionne plusieurs leviers :

- La formation d'un plus grand nombre de responsables nationaux et régionaux sur les écosystèmes légaux et politiques, la construction et le portage de plaidoyer, le développement des pouvoirs d'influence ;
- La consolidation des argumentaires avec des études mobilisant des compétences externes ou internes ;
- La relation continue entre les OP nationales et leur base pour faire émerger les besoins et les réussites, et l'échange avec des OP d'autres pays (France ou Sud) et avec les sociétés civiles organisées, pour élargir le champ des solutions à proposer. La profession agricole française (Jeunes Agriculteurs, FNSEA, la Coopération Agricole, FNSafer...) est régulièrement mobilisée en appui aux réflexions politiques des OP ;
- Le soutien aux stratégies de participation des OP aux processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques, ainsi qu'aux concertations interacteurs des territoires et des filières, dont les interprofessions ;
- L'ancrage de l'action d'Afdi du local au sous-régional, ce qui impose des stratégies pays fortes pour engager les partenariats vers des thématiques identiques, et l'établissement de partenariats avec les réseaux régionaux (ROPPA, PROPAC, SACAU...).

4.5. Investissement dans les jeunesses rurales

Le constat de jeunesse exceptionnelle de la population d'Afrique subsaharienne (43% a moins de 15 ans en 2015), dans un monde de plus en plus africain (22% de la population mondiale en 2050), rend fondamentales les questions relatives à l'accès à l'emploi et à l'inclusion des jeunes.

Les OP sont les actrices incontournables du renouvellement des générations en agriculture :

- Elles développent des initiatives et services favorables à l'installation des jeunes en agriculture et à leur insertion dans les filières et marchés, et contribuent aux politiques en la matière ;
- Elles développent leurs politiques organisationnelles pour l'accès des jeunes à la responsabilité.

Afdi travaille à l'insertion professionnelle durable des jeunes dans les métiers agricoles. Forte de son approche de partenariat de « pair à pair », Afdi favorise les apports d'expertise des jeunes agriculteurs français et des échanges internationaux entre jeunes, afin que les enjeux de la jeunesse agricole soient débattus et portés au niveau international.

4.6. Promotion des égalités de Genre

Dans le monde, les femmes représentent 43% des agriculteurs et sont responsables de 60% de la production agricole mais n'ont accès qu'à 20% des surfaces cultivables. Elles font face à des inégalités dans l'accès aux facteurs de production, tels le foncier, le crédit, les intrants, les semences, l'eau. Leur travail est faiblement reconnu, socialement et économiquement. Elles sont plus vulnérables face aux crises, en particulier écologique et climatique.

Le réseau Afdi a approuvé en 2022 une stratégie quinquennale sur le genre⁸, socle des engagements de l'association dans le cadre de ce nouveau rapport d'orientation.

Elle vise généralement à réduire les inégalités entre les genres dans l'accès aux facteurs de production et la répartition des revenus issus de l'agriculture, et plus spécifiquement à ce que :

- Les actions entreprises par Afdi n'aient pas de conséquences aggravant ou renforçant les inégalités entre les genres ;
- Les actions entreprises par Afdi et ses partenaires contribuent à réduire les inégalités et les discriminations entre les genres en agriculture ;
- Les OP développent leurs politiques organisationnelles pour l'accès des femmes à la responsabilité ;
- Les OP développent des initiatives et services pour réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans les activités agricoles (accès au foncier, au financement, transformation des produits agricoles...).

Afdi et la Commission Nationale des Agricultrices (CNA) de la FNSEA poursuivront dans ce cadre leur engagement commun pour porter les questions relatives à la responsabilité des femmes en agriculture à l'échelle internationale.

4.7. Numérique et innovations

Le fossé entre les économies détentrices de technologies en Intelligence Artificielle (IA) et les autres devrait se creuser, en particulier pour celles qui n'ont pas investi dans ce domaine. Le continent africain accuse un retard en matière de connectivité internet, et souffre d'un manque d'infrastructures numériques et de technologies adaptées, renforçant sa dépendance à l'égard des fournisseurs étrangers. En 2023, 37% des Africains avaient accès à internet, contre 67% en moyenne mondiale. Des disparités existent au sein du continent, et dans un même pays entre les milieux urbain et rural. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le taux de pénétration d'internet est inférieur à 20%⁹.

Afdi et les OP contribuent au développement économique et social des territoires ruraux par la transformation numérique et l'adoption d'innovations techniques au profit des exploitations agricoles familiales.

- Les OP sont des acteurs essentiels dans le développement des services numériques à leurs membres, en particulier les jeunes générations, y compris leur accès dans les zones rurales enclavées et/ou en insécurité ;
- Les OP sont des acteurs influents de l'écosystème numérique, pour la promotion des agricultures familiales ;
- Les OP testent et mettent en œuvre des innovations technologiques et techniques au profit des exploitations agricoles familiales, du développement des territoires ruraux et de la transition agroécologique.

⁸ Afdi, Genre et développement, document stratégique 2022-2027.

⁹ Compagnie Méditerranéenne d'Analyse et d'Intelligence Stratégique, 2024.

4.8. Développement organisationnel

Les OP sont actrices de l'inclusion et de la cohésion sociale dans les territoires, y compris ceux traversant des crises économiques, politiques, climatiques ou sécuritaires.

Afdi cherche d'une part à consolider les OP dans leur fonctionnement institutionnel, par du financement direct et un ensemble d'approches relatives au développement organisationnel. D'autre part, elle ancre les partenariats dans les stratégies des OP pour le renforcement des plaidoyers et des services à leurs membres.

Ces approches concernent les dimensions organisationnelles (gouvernance, formation des cadres élus et salariés, gestion administrative et financière, communication, etc.) et opérationnelles.

Les politiques organisationnelles des OP peuvent permettre une meilleure représentation et une meilleure participation aux prises de décision pour les femmes et les jeunes.

La bonne gouvernance des OP, reposant sur des systèmes d'organisation et de gestion interne fonctionnels, légitime leur participation au développement agricole et rural.



5. Favoriser l'engagement des acteurs de l'agriculture et du développement

Étant donné son réseau, positionné dans le monde agricole et celui du développement international, Afdi mobilise différentes catégories d'acteurs et facilite les collaborations au profit des OP et des agricultures familiales.

Afdi nourrit les décideurs de documentation en faveur des agricultures familiales, et préserve par une visibilité accrue la légitimité professionnelle d'Afdi au sein de son écosystème.

5.1. La mobilisation structurée des OPA françaises

La mobilisation des OPA françaises pour leur implication à l'international en faveur des agricultures familiales est inhérente à la stratégie d'Afdi et est un axe de travail prioritaire dans le cadre de ces nouvelles orientations. Elle se caractérise par l'engagement, d'une part des organisations dans leur diversité (syndicales, économiques, filières etc.), pour un soutien institutionnel aux missions d'Afdi et, d'autre part, des expertises individuelles, politiques et techniques, pour contribuer à répondre aux enjeux des organisations paysannes partenaires.

Au sein de son réseau national, Afdi renforce un processus proactif, structuré et coordonné de mobilisation partenariale avec ses OPA fondatrices, avec les autres organisations agricoles adhérentes (CER France, UNMFREO¹⁰, par exemple), et les organisations du secteur agricole avec qui des collaborations opérationnelles sont nouées (la Fondation FARM, la Fondation Avril, par exemple). Ces partenariats définissent précisément les objectifs et modalités de l'engagement des organisations et des personnes, notamment par l'intermédiaire de dispositifs comme le mécénat d'entreprise, avec la vocation d'établir des partenariats et des engagements durables.

5.2. L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)

Le réseau Afdi s'est historiquement donné pour mission de sensibiliser le milieu agricole français aux problématiques des agriculteurs familiaux des pays du Sud, en complémentarité de sa mission de soutien aux organisations paysannes.

Cette mission vise à :

- Plus d'ouverture au monde et à des représentations positives et nuancées des agricultures des pays dans lesquels Afdi intervient ;
- Une prise de conscience accrue des interdépendances et des inégalités agricoles mondiales pour inciter à l'adoption de modèles de production et de commercialisation au Nord qui soient les moins impactants possibles sur les filières locales des pays du Sud ;
- Susciter un intérêt pour l'engagement citoyen et solidaire.

Afdi se dote d'une nouvelle feuille de route stratégique pour sensibiliser et engager le milieu agricole (agriculteurs, para-agricoles, et jeunes générations en formation) aux enjeux agricoles mondiaux et aux interdépendances des agricultures.

¹⁰ Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.

Afdi développe des collaborations et partenariats avec les acteurs de l'écosystème ECSI, dans les régions et au niveau national, et renforce son positionnement institutionnel au sein de cet écosystème : l'enseignement agricole dans les régions, le RED de la DGER-MASAF¹¹, les Réseaux Régionaux Multi Acteurs (RRMA), le groupe de concertation nationale sur l'ECSI piloté par l'Agence française de développement (AFD), les Maisons Familiales et Rurales...

5.3. Communication, Plaidoyer et Influence

Par la conscientisation des décideurs et acteurs en faveur des agricultures familiales et de politiques de développement agricole inclusives et durables, le positionnement d'Afdi en matière de plaidoyer et d'influence a pour but de :

- Développer des alliances internationales et faciliter les partenariats internationaux entre OPA, OP et Organisations de la Société Civile (OSC), pour soutenir les agricultures familiales du Sud. A l'image de ses travaux sur les interdépendances des filières laitières française et d'Afrique de l'Ouest, conduits en collaboration avec la Fondation FARM, le CNIEL¹² et le CIRAD, Afdi suggère des analyses et réflexions contribuant à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des filières agricoles françaises et offrant des opportunités d'investissement durables et équitables ;
- Mobiliser les ressources financières et opérationnelles pour catalyser les engagements auprès du monde paysan organisé des pays du Sud.

◆ La contribution au débat public sur le développement international

Afdi fait valoir des analyses et expériences, en particulier sur les questions relatives au développement agricole et rural et à la professionnalisation des mouvements paysans organisés, auprès d'un panel d'acteurs publics et privés :

- Les Réseaux Régionaux Multi Acteurs (RRMA) ;
- Des plateformes nationales d'Organisations de la Société Civile (Coordination Sud, Inter-Réseaux...) ;
- Les institutions publiques notamment au travers des groupes de dialogue et d'échanges nationaux sur le développement et la sécurité alimentaire (le Groupe Interministériel sur la Sécurité alimentaire (GISA), le Comité Technique Foncier et Développement) ;
- Les collectivités territoriales, qui co-financent une part importante des actions des Afdi régionales dans le cadre de l'Aide internationale des collectivités territoriale (AICT) ;
- Des entreprises et organisations du commerce équitable etc.

Afdi renforce ses contributions auprès de la société civile, au travers de partenariats opérationnels avec un ensemble d'Organisations de la Société Civile au service du développement durable et de la résilience des filières agricoles et agroalimentaires, et un engagement en faveur de politiques publiques de développement international ambitieuses. A ce titre, Afdi adhère à Coordination Sud et soutient ses travaux d'analyse et de plaidoyer en ce qui concerne notamment les perspectives budgétaires en matière de solidarité internationale.

¹¹ Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Réseau d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale de la DGER.

¹² Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière.

◆ **L'engagement dans l'alliance AgriCord**

Afdi contribue à l'alliance AgriCord, composée de 13 agri-agences issues de tous les continents, chacune étant mandatée par une ou plusieurs organisations agricoles de son pays d'origine. La mission d'AgriCord est de promouvoir et de renforcer les organisations et les coopératives d'agriculteurs familiaux dans le monde. Afdi est membre du conseil d'administration, co-préside la commission des programmes, et participe à plusieurs groupes de travail thématiques, par exemple sur le climat et sur le genre. En tant que membre actif d'AgriCord, Afdi met en œuvre des actions avec des OP, supportées par des partenaires techniques et financiers mobilisés par l'alliance (l'AFD, le FIDA¹³, l'Union européenne, par exemple). L'alliance AgriCord conduit des partenariats avec plus de 500 OP dans plus de 30 pays de tous les continents du Sud.

La participation d'Afdi à AgriCord permet d'inscrire ses missions dans une dynamique mondiale, plus vaste, de façonner des collaborations et de partager des ambitions, des expériences et des pratiques au sein d'un réseau œuvrant à porter à un niveau global l'importance stratégique d'engagement auprès des organisations paysannes et des agriculteurs familiaux.

◆ **Une communication interne et externe ambitieuse au service des missions et du réseau Afdi**

Afdi adopte une communication interne fluide et ambitieuse, permettant de renforcer les actions d'Afdi dans leur cohérence et leur efficacité.

Il s'agit de :

- Fluidifier le partage et l'accès à l'information ;
- Engager et motiver les collaborateurs et les responsables élus, en centrant sur les valeurs d'Afdi (relations de pair à pair, d'égal à égal, lutte contre préjugés, les discriminations raciales et de genre) ;
- Favoriser la remontée de retours d'expérience, les échanges transverses, et entretenir la cohésion du groupe Afdi.

En externe, Afdi visible et crédibilise son expertise dans l'espace public et auprès de l'ensemble des partenaires et acteurs.

Cela nécessite de :

- Renforcer les règles générales de communication externe, en faisant monter en compétence tout le réseau ;
- Harmoniser la ligne éditoriale des communications de l'ensemble du réseau ;
- Développer la communication institutionnelle ;
- Organiser et planifier le suivi de la diffusion des communications externes ;
- Mettre en œuvre une stratégie de communication spécifique au digital.

¹³ Fonds international pour le développement agricole.



6. Transformer durablement le réseau Afdi

Afdi souhaite, à moyen terme, se transformer structurellement en un réseau capable de répondre aux évolutions de contexte, en préservant son réseau du local au national par une organisation agile et évolutive, et en favorisant une solidarité intergénérationnelle en son sein.

Cette transformation structurelle, nécessaire à la performance et au professionnalisme de l'association, repose sur plusieurs principes et orientations.

6.1. Faire réseau : construire une dynamique collective au service des organisations agricoles du Nord et du Sud engagées en faveur des agricultures familiales

Faire réseau chez Afdi, c'est avant tout cultiver une appartenance commune autour de valeurs partagées, d'objectifs solidaires et d'engagements réciproques. C'est favoriser l'échange de compétences, la reconnaissance mutuelle des savoirs et la co-construction de solutions pertinentes, en particulier.

Faire réseau, c'est aussi relier les échelons local, national et international, pour renforcer la portée et la cohérence de l'action collective. Cette dynamique repose sur le partage d'outils, la mutualisation des ressources, la valorisation des retours d'expérience et le soutien aux initiatives territoriales.

Elle s'appuie sur une animation vivante, inclusive et structurée, qui encourage l'implication des jeunes générations, reconnaît l'engagement bénévole et consolide les liens entre toutes les composantes du réseau.

6.2. Renforcer l'ancrage territorial d'Afdi dans une démarche progressive du changement

Afdi souhaite conserver et renforcer son ancrage dans les territoires en France, motivé par des relations partenariales avec les OP du Sud. C'est un élément central de l'identité d'Afdi, qui est un réseau de paysans français engagés à l'international et capables d'agir, en France, à des échelles variées, du local au national.

Dans le même temps, face aux évolutions de l'engagement citoyen et aux autres enjeux, elle se projette dans l'avenir en adoptant des transformations structurelles pour son réseau.

Cette évolution s'inscrit dans un processus de changement évolutif en fonction des contextes et des besoins des Afdi, reflétant la diversité des trajectoires de transformation. Ce processus implique l'élaboration d'une feuille de route identifiant des étapes, l'expérimentation de dispositifs et de pratiques, et les échanges d'expériences entre les différents échelons du réseau.

6.3. Consolider les missions essentielles de l'organisation dans les régions

Ces changements structurels, centrés sur la mobilisation et la dynamisation des réseaux locaux, permettent de renforcer :

- La mobilisation des agriculteurs et des OPA locales, dans leur diversité, pour la qualité et le professionnalisme de la coopération paysanne et des partenariats portés par Afdi. Elle assure aussi le renouvellement des générations au sein du réseau, en favorisant des relations avec les OPA, et en promouvant son image et son dynamisme global ;
- Le développement des interactions avec les autres acteurs pertinents des régions (collectivités territoriales, tissu associatif au sein des RRMA, etc.) pour positionner Afdi dans le paysage local, nouer des collaborations opérationnelles ;
- La recherche de financements et la mobilisation des ressources financières locales nécessaires aux missions d'Afdi ;
- L'Éducation à la Solidarité et à la Citoyenneté Internationale (ECSI) auprès des jeunes générations ;
- L'animation de la vie sociale dans les territoires par des événements et actions mobilisateurs, y compris de financements. Celle-ci est particulièrement portée par un réseau de membres d'Afdi, bénévoles, particulièrement engagés et actifs dans la vie territoriale.

6.4. La mutualisation des moyens au sein du réseau

Dans ce contexte, selon un modèle économique renouvelé, le réseau consolide ses fonctions support grâce à un ensemble de méthodes et d'outils qui faciliteront le travail du réseau dans différents domaines : gestion administrative, gestion financière et comptable, communication, gestion des ressources humaines. Dans ce domaine, la fonction d'animation se modernise et se renforce à travers des lettres de mission communes sur l'animation.

6.5. Consolider la dynamique du réseau dans une démarche qualité

Afdi s'engage à consolider les dynamiques et la performance de son réseau, à travers le pilotage stratégique et technique de ses instances. Ce pilotage s'inscrit dans une démarche Qualité de l'association, certifiée EFQM¹⁴ « Reconnue pour l'Excellence 4 étoiles » en 2023. Afdi maintiendra au minimum ce niveau de certification.

Afdi met en œuvre une approche de mutualisation des compétences au service de ses missions :

- A travers la Coopérative de compétences, outil de mutualisation de questions transversales prises en charge par les salariés du réseau ;
- Par une base de données des compétences professionnelles, agriculteurs et techniciens engagés dans l'ensemble des régions formant le réseau Afdi.

Afdi développe un nouveau dispositif de programmation-suivi-évaluation orienté changements, pour la mesure des effets et des impacts de ses actions, et consolide son expertise et son dispositif de gestion des connaissances en favorisant les collaborations multi-acteurs.

¹⁴ European Foundation for Quality Management.

6.6. La stratégie de l'OP, fil rouge du professionnalisme de l'approche pair à pair

La performance et la qualité des actions proposées par Afdi sont tributaires de sa capacité à suivre les évolutions des politiques, notamment en ce qui concerne les politiques du secteur agricole et les politiques de coopération internationale (localisation de l'aide publique, etc.).

Elles dépendent également de sa capacité à appréhender les dynamiques stratégiques des OP, en proximité de leurs membres et des enjeux du métier d'agriculteur, et à alimenter un dialogue stratégique avec elles en relation avec les OPA françaises.

En cohérence avec cette approche, et pour mieux intégrer les enjeux de renouvellement générationnel et de parité, Afdi s'engage à élaborer et déployer un plan de remobilisation des OPA incluant des compétences professionnelles actives, élues et salariées, à tous les échelons locaux, régionaux, national, et en particulier des femmes et des jeunes.

Ainsi, les responsabilités les plus au contact des OP et des OPA (missions partenariales et présidences des Afdi) seront proposées et confiées en priorité à des professionnels en activité.



Conclusion

A l'instar de ses OPA fondatrices et partenaires, Afdi se trouve aujourd'hui confrontée à des faits contextuels et structurels qui pourraient ne pas apparaître comme nouveaux mais qui s'avèrent de plus en plus impactants.

L'incertitude et l'imprévisibilité, la remise en cause des droits et des équilibres internationaux, les chocs climatiques, la montée des inégalités et leurs répercussions notamment sur les migrations, sont des illustrations, somme toute parcellaires, des défis auxquels Afdi devra faire face. A l'opposé de ces sombres constats, les évolutions démographiques à l'échelle mondiale, l'émancipation politique d'un certain nombre de pays dits du Sud, les sujets de la souveraineté et de la sécurité alimentaire de nouveau à l'agenda, donnent des clés pour aborder le futur avec de nouvelles perspectives.

C'est à la lumière de ces éclairages qu'Afdi s'est mise en mouvement et a organisé des réflexions et démarches prospectives à l'occasion de l'élaboration de ce nouveau rapport d'orientation.

Préserver les fondements, nourrir des ambitions, voilà en quelques mots ce qui pourrait faire synthèse : les fondements de nos échanges de pair à pair, revitalisés par l'implication active des OPA ; les ambitions d'un réseau en transformation, au cœur d'une transition paritaire et générationnelle.

Préserver les agriculteurs familiaux pour que grâce à leurs organisations, ils nourrissent l'ambition d'une prospérité durable, solidaire et responsable : là reste l'orientation rassembleuse d'Afdi.



Afdi

11 rue de la Baume

75008 Paris – France

www.afdi-opa.org

afdi@afdi-opa.org

Tel. +33(0)1 45 62 25 54

Afdi est membre d'AgriCord

AGRICORD



Afdi est Reconnue pour l'Excellence – 4 étoiles



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité d'Afdi et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des institutions citées.